

<https://www.lecourriercauchois.fr/actualite-360478-lillebonne-budget-des-investissements-...>

🕒 2 min read

Lillebonne. Budget : des investissements à la hausse, aussi pour les écoles ?

Le vote du budget primitif figurait au conseil municipal du 28 mars dernier. Kamel Belghachem, premier adjoint chargé des finances, a d'abord rappelé *"l'environnement incertain, le plan d'austérité du gouvernement"*, vis-à-vis des orientations budgétaires et des hypothèses de croissance de l'Etat revues à la baisse (déficit public désormais à 5,5 % du PIB). *"Le plus dur est devant nous, cela nous conforte dans la volonté de maîtriser et limiter les dépenses réelles de fonctionnement."*

"On ne néglige pas les écoles"

L'excédent de fonctionnement en 2023 s'établit à 1,35 million d'euros (contre 1,97 million en 2022). Pour 2024, la majorité a présenté un budget de 20,34 millions d'euros de fonctionnement (- 0,30 % par rapport à l'an dernier) et de 13,84 en investissement. Sur ce dernier volet, la hausse est assez sensible, de plus de 3 millions d'euros (10,34 millions d'euros en 2023, + 33,88 %). Cela s'explique notamment par la hausse des dépenses d'équipement (+ 71,10 %) pour financer de grands projets : la restructuration du complexe Fernand-Bigot (3,76 millions d'euros), la réhabilitation de l'école Carnot en Maison des associations (400 000 €) et la création d'un pump-track (280 000 €) près du parc des Aulnes. Les débats ont été moins nourris par rapport au débat d'orientation budgétaire, mais Patrick Cibois, chef de file de l'opposition, s'est interrogé sur l'entretien du patrimoine, notamment des écoles. *"On est aux alentours de 50 000 € contre 175 000 € l'an dernier, pourquoi cette différence ?"* *"Des travaux déjà réalisés ne sont plus à faire, comme le changement de verrière à Glatigny, les sanitaires au Clairval"*, a indiqué Christine Déchamps, la maire. *"Il y a aussi les 400 000 € prévus sur l'étanchéité et les panneaux photovoltaïques pour l'école Prévert, ajoute Kamel Belghachem. On ne néglige pas les écoles, ni aucun bâtiment communal."*

A noter que les taux de taxes foncières sur les propriétés non bâties (60,36 %), les propriétés bâties (52,99 %) et de la taxe d'habitation (9,74 %) restent stables et que les subventions pour les associations sont en légère hausse (1,31 million d'euros).

Generated with Reader Mode